

Destinataires :

Préfet de bassin Rhône-Méditerranée ;  
Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté ;  
Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;  
Président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;  
Président de la région Occitanie ;  
Directeur Général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;  
Présidente CNR ;  
Directeur EDF - Délégation de bassin ;  
Directrice VNF - Direction territoriale Rhône Saône.

Lyon, le 30 juillet 2019

Objet : Le plan Rhône-Saône et la Biodiversité - bilan et perspectives

Madame, Monsieur,

Les vallées du Rhône et de la Saône ont bénéficié de l'implication de l'État et de ses services, de l'Europe, des Régions, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la CNR et d'EDF pour l'émergence d'un Plan fleuve depuis 2004. Ce Plan fleuve vise la prévention des risques liés aux inondations, le respect et l'amélioration du cadre de vie des habitants et un développement économique pérenne. Le volet « Qualité des eaux, ressources et biodiversité » des deux programmations successives 2007-2013 et 2015-2020 a permis une prise en compte de la préservation et de la restauration des écosystèmes du Rhône et de la Saône, ainsi que des zones humides associées.

Près de 13 années de programmation et d'actions concrètes ont permis des progrès pour la préservation d'espaces favorables à la biodiversité et à la ressource en eau. Concernant les actions en faveur des zones humides notamment, les objectifs fixés ont été dépassés dans la programmation 2015-2020, et un réseau d'acteurs dynamique a été mis en place, permettant une synergie et une optimisation de l'usage des fonds publics.

Alors que les changements globaux menacent nos sociétés, l'Eau et la Biodiversité doivent être au cœur des projets de territoire tels que le plan Rhône-Saône.

L'ancrage territorial des Conservatoires d'espaces naturels (CEN) aux côtés des collectivités territoriales, des établissements publics, des entreprises et des associations, constitue une richesse et un facteur de réussite pour les projets à mettre en place en faveur des écosystèmes et des services qu'ils nous rendent.

A l'aune des résultats obtenus comme de l'importance des enjeux, nous considérons indispensable de poursuivre le Plan fleuve au travers d'une troisième phase de programmation. Nous souhaitons que la concertation engagée débouche sur un Plan Rhône-Saône dynamique

et ambitieux qui accorde une place importante à la prise en compte de la fonctionnalité écologique et de la biodiversité.

Les expériences déployées à travers les multiples projets portés par les Conservatoires d'espaces naturels et leur Fédération ont démontré la nécessité d'agir à la fois dans la sécurisation des services écosystémiques encore préservés (quantité et qualité de l'eau, protection contre les inondations, biodiversité, dynamique sédimentaire) tout en cherchant à améliorer et restaurer les écosystèmes dont les fonctionnalités sont dégradées.

Les outils mis en place ont donné de nombreux résultats sur l'ensemble de périmètre du Plan fleuve, des sources de la Saône et du lac Léman jusqu'au delta de Camargue : animation territoriale, maîtrise foncière et d'usage, gestion adaptée, concertation, étude et suivi scientifique, formation, sensibilisation, suivi des projets de restauration.

Les enjeux restent importants et si nous considérons que le Plan Rhône-Saône a apporté beaucoup, il reste encore beaucoup à faire.

Toujours mobilisés sur ces enjeux majeurs, nous restons disponibles pour construire cette dynamique dans le cadre d'un Plan Rhône-Saône III.

Dans ce cadre, nous souhaitons insister sur la nécessité d'engager ou de conforter :

- une mobilisation institutionnelle pour poursuivre cette démarche de gestion du Rhône, de la Saône et de leurs vallées tenant compte des enjeux de ressources en eau de biodiversité et de fonctionnalité des écosystèmes ;
- le développement d'un volet spécifique « biodiversité / espaces naturels » permettant le maintien de cette thématique et le déploiement de sa transversalité ;
- l'élargissement du périmètre d'intervention possible du Plan Rhône-Saône aux zones humides majeures du bassin ;
- la prise en compte des changements globaux et des impacts de phénomènes climatiques ;
- le développement et l'expérimentation des solutions fondées sur la nature ;
- la mobilisation ambitieuse de fonds européens inter-régionaux sur le sujet des zones humides / espaces naturels, et une simplification de l'accès et de la gestion de ces financements ;
- des règles de financements croisés coordonnées et stables entre les financeurs ;
- la prise en compte la nature des opérateurs et des maîtres d'ouvrage et de leurs capacités d'autofinancement afin notamment de ne pas pénaliser les associations qui ne disposent pas de ressources propres dans le portage de projets.

Cette initiative en faveur d'une nouvelle phase du Plan Rhône-Saône est également engagée par notre réseau pour les Plans Loire et Seine.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Yves CHETAILLE



Président du Conservatoire  
d'espaces naturels de Rhône-Alpes

Michel DELMAS



Président du Conservatoire  
d'espaces naturels de Savoie

Thierry LEJEUNE



Président du Conservatoire  
d'espaces naturels de Haute-Savoie

Muriel LORIOD-BARDI



Présidente du Conservatoire  
d'espaces naturels de Franche-Comté

Arnaud MARTIN



Président du Conservatoire d'espaces  
naturels de Languedoc-Roussillon

Claude RAVEL



Présidente du Conservatoire d'espaces  
naturels d'Isère

Daniel SIRUGUE



Président du Conservatoire  
d'espaces naturels de Bourgogne

Henri SPINI



Président du Conservatoire  
d'espaces naturels  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Christophe LEPINE



Président de la Fédération des  
Conservatoires d'espaces naturels

**Copie à :**

- Direction de l'Eau et de la Biodiversité – Ministère de la transition écologique et solidaire
- Directeur général Agence française pour la biodiversité

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 6, rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans - Association loi 1908

Tél. 02 38 24 55 00 - courriel : [contact@reseau-cen.org](mailto:contact@reseau-cen.org)

Pôle Rhône & Saône : Maison Forte - 2, Rue des Vallières - 69390 Vourles

Tél. 04 72 31 84 50 – courriel : [jeanne.duprelatour@reseau-cen.org](mailto:jeanne.duprelatour@reseau-cen.org)